COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 13 octobre 2026

L'Association des Acteurs de l'Autopartage lance le premier barème pour mesurer la maturité des pratiques BtoB de l'autopartage

Présenté dans un guide pratique publié ce 12 octobre, ce premier barème d'auto-évaluation comprend deux parcours et quatre niveaux de maturité. Illustré par des retours d'expérience terrain, il va permettre aux organisations d'optimiser les usages des véhicules, de maîtriser les coûts et de réduire l'impact environnemental des mobilités.

L'Association des Acteurs de l'Autopartage (AAA) publie, avec le soutien financier de l'ADEME, le premier guide pratique de l'autopartage BtoB. Destiné aux entreprises, collectivités et territoires disposant ou non d'une flotte de véhicules, ce guide intègre le tout premier barème d'autoévaluation permettant aux organisations de mesurer leur niveau de maturité en matière d'autopartage. 4 retours expériences d'acteurs privés et de collectivités illustrent différents usages et degrés de maturité afin d'aider les acteurs à se projeter.

Conçu par la commission BtoB de l'AAA, le barème s'adresse aux organisations qui disposent de leur propre flotte (achetée ou louée) ou ont souscrit un service d'autopartage. Objectif : optimiser les usages et coûts du service, tout en réduisant son impact environnemental. A terme, ce barème a vocation à constituer un standard pour mesurer et suivre les évolutions des pratiques de l'autopartage BtoB en France. Il livre, en outre, différentes clés de lecture pour aider les entreprises, collectivités et territoires à mieux comprendre les bénéfices liés à l'optimisation de leurs modèles, notamment en diversifiant les usages.

L'autopartage gagne du terrain dans les entreprises et collectivités

Le parc professionnel de véhicules en France représente près de 6,7 millions de véhicules, voitures particulières comme véhicules utilitaires légers (source SDES). Le dernier baromètre des Flottes et de la Mobilité d'Arval révélait quant à lui que 27% des entreprises françaises ont déjà mis en place une solution d'autopartage ou envisagent d'y recourir prochainement. Une véritable dynamique est en train d'apparaître, portée par la recherche de solutions de mobilité plus souples, plus économiques et plus durables.

Venant soutenir cette dynamique et allant un cran plus loin dans les usages, l'ADEME et la DGITM ont récemment publié un appel à manifestation d'intérêt afin d'expérimenter l'ouverture de flottes aux salariés en dehors des heures travaillées, puis aux habitants.

4 niveaux de maturité

Structuré en quatre niveaux, le barème permet d'évaluer leur niveau de maturité, de bâtir une politique d'autopartage adaptée à leurs besoins et d'identifier les prochaines étapes à mettre en œuvre pour une gestion de flotte plus performante.

- Niveau 1 : questionnement sur les besoins de mobilité et les usages de la flotte
- Niveau 2 : mise en place d'indicateurs et choix des outils
- Niveau 3 : partage piloté
- Niveau 4 : ouverture de la flotte

« *Avec ce barème, notre ambition est d'offrir aux entreprises un outil pratique pour comprendre où elles en sont en termes de mobilité partagée et comment aller plus loin. L'autopartage est un puissant levier d'optimisation des coûts et de transition environnementale et énergétique. Notre ambition est de faire de ce barème un standard pour mesurer et faire progresser les pratiques d'autopartage en entreprise* », explique Stéphane Savouré, Vice-Président de l'Association des Acteurs de l'Autopartage.

A propos de l'Association des Acteurs de l'Autopartage (AAA) - https://www.asso-autopartage.fr/

Créée en 2019 avec le soutien financier de l'ADEME, après promulgation de la loi LOM, l'Association française des Acteurs de l'Autopartage (AAA) est une association professionnelle loi 1901 qui fédère 19 des principaux acteurs du marché français : opérateurs, fournisseurs de technologies, d'équipements et de services d'autopartage.

Ces acteurs se sont réunis pour parler d'une seule et même voix, être force de proposition auprès des décideurs publics et privés engagés sur les sujets des transports et mobilités du futur et faire prendre conscience au grand public de la valeur créée par l'autopartage et de son impact pour l'économie, l'environnement et la société.

L'AAA organise la Journée Nationale de l'Autopartage. Elle publie des baromètres en partenariat avec l'ADEME, qui dresse un état des lieux de l'offre de services d'autopartage proposés aux particuliers et aux entreprises sur le territoire français. Elle réalise également des guides et est l'interlocuteur de référence des pouvoirs publics sur les questions de mobilité partagée.

Contacts presse :

Marion Molina : 06 29 11 52 08 ; marionmolinapro@gmail.com

Claire Flin : 06 95 41 90 95 ; clairefline@gmail.com